

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.79

Page 1 de 7

 DIRECTIVE SUR LES SITES  
 WEB DE L'UNIVERSITÉ DE  
 MONTRÉAL
Adoption
 Date :  
 2026-09-09

 Délibération :  
 E-0211-5.10
Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

**TABLE DES MATIÈRES**

|     |                                                                        |   |
|-----|------------------------------------------------------------------------|---|
| 1.  | OBJET .....                                                            | 2 |
| 2.  | DÉFINITIONS .....                                                      | 2 |
| 3.  | CHAMP D'APPLICATION .....                                              | 2 |
| 4.  | PRINCIPES DIRECTEURS .....                                             | 3 |
| 4.1 | Image de marque.....                                                   | 3 |
| 4.2 | Qualité, intégrité et exactitude de l'information .....                | 3 |
| 4.3 | Qualité de la langue .....                                             | 3 |
| 4.4 | Expérience utilisateur (UX) .....                                      | 4 |
| 4.5 | Accessibilité .....                                                    | 4 |
| 4.6 | Respect de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur .....      | 4 |
| 4.7 | Respect de la vie privée et de la confidentialité .....                | 4 |
| 4.8 | Sécurité de l'information .....                                        | 4 |
| 5.  | RÔLES ET RESPONSABILITÉS .....                                         | 4 |
| 5.1 | Les Technologies de l'information (TI) .....                           | 5 |
| 5.2 | Le Bureau des communications et des relations publiques (BCRP).....    | 5 |
| 5.3 | Les Services de soutien à la recherche (SSR).....                      | 5 |
| 5.4 | Le Secrétariat général (SG).....                                       | 6 |
| 5.5 | Les Unités et/ou membres du personnel responsables d'un site Web ..... | 6 |
| 6.  | SANCTIONS .....                                                        | 6 |
| 7.  | ENTRÉE EN VIGUEUR .....                                                | 7 |

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.79

Page 2 de 7

 DIRECTIVE SUR LES SITES  
WEB DE L'UNIVERSITÉ DE  
MONTRÉAL
Adoption
 Date :  
2026-09-09

 Délibération :  
E-0211-5.10
Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

**1. OBJET**

Dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche, l'Université de Montréal (« **l'Université** ») diffuse et communique de l'information sur les sites Web qui sont sous sa responsabilité. La présente directive (la « **Directive** ») vise à encadrer la création et la gestion des Sites Web de l'Université.

La Directive énonce les principes régissant la création et la gestion des Sites Web de l'Université, conformément à ses besoins, aux meilleures pratiques en la matière et aux lois applicables. Elle définit également les rôles et responsabilités des parties prenantes dans la création et la gestion des Sites Web de l'Université.

**2. DÉFINITIONS**

Aux fins de la Directive, on entend par :

« **Adresse URL** » : chaîne de caractères normalisés servant à désigner et à localiser des ressources consultables sur Internet et à y accéder à l'aide d'un navigateur ;

« **Domaine umontreal.ca** » : dans l'architecture numérique de l'Université, les sites web utilisent un sous-domaine rattaché à la racine officielle umontreal.ca (exemple : fas.umontreal.ca). L'ensemble de ces sites font partie du domaine umontreal.ca ;

« **Site Web de l'Université** » : site Internet qui rassemble des pages Web reliées entre elles, partageant généralement un sujet commun, accessible par l'intermédiaire d'un navigateur Web et d'une adresse URL unique, et répondant à un ou plusieurs des critères d'inclusion définis dans le champ d'application de la Directive ;

« **Témoin** » : élément d'information qui, lors de la consultation d'un site Web ou de l'utilisation d'une application mobile, est transmis entre un serveur et un navigateur Web ou un appareil ;

« **Unité** » : toute unité administrative, académique ou de recherche de l'Université ;

« **Université** » : l'Université de Montréal, excluant ses écoles affiliées.

**3. CHAMP D'APPLICATION**

Les sites Web répondant à l'un ou l'autre de ces critères sont visés par la Directive :

- les sites du domaine umontreal.ca ;

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.79

Page 3 de 7

 DIRECTIVE SUR LES SITES  
WEB DE L'UNIVERSITÉ DE  
MONTREAL
Adoption
 Date :  
2026-09-09

 Délibération :  
E-0211-5.10
Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

- les sites hébergés sur les plateformes gérées par l'Université ou l'une de ses Unités (par exemple, TYPO3, OpenUM ou SH Web) ;
- les sites des Unités qui ne sont pas dans le domaine umontreal.ca ;
- les sites des Unités dont la constitution a été approuvée par le Comité exécutif ;
- les sites des unités de recherche dont l'UdeM est fiduciaire du financement.

Les sites Web répondant à l'un ou l'autre de ces critères ne sont pas visés par la Directive :

- les sites des établissements affiliés à l'Université ;
- les sites de tiers ayant leur propre identité juridique, tels que les associations étudiantes, les syndicats et tous autres partenaires ;
- les pages personnelles des membres du personnel de l'Université qui ne respectent aucun des critères mentionnés au premier alinéa de l'article 3.

**4. PRINCIPES DIRECTEURS**

En matière de gestion de ses sites Web, l'Université s'appuie sur les principes directeurs suivants :

**4.1 Image de marque**

Les sites Web du domaine umontreal.ca sont conformes à l'image de marque « Université de Montréal » et des marques qui y sont reliées, et incluent le logo de l'Université. Pour les autres sites Web, qui sont principalement liés à la recherche, la conformité est souhaitable.

**4.2 Qualité, intégrité et exactitude de l'information**

Les contenus diffusés sur les Sites Web de l'Université sont de qualité, à jour, fiables et exacts. Les pages Web ne contiennent pas de langage ou d'images inappropriés.

**4.3 Qualité de la langue**

Les contenus des Sites Web de l'Université sont rédigés dans un français de haute qualité et sont conformes aux règles linguistiques en vigueur. Il est possible de traduire certains sites en d'autres langues en fonction de l'auditoire visé.

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.79

Page 4 de 7

 DIRECTIVE SUR LES SITES  
 WEB DE L'UNIVERSITÉ DE  
 MONTRÉAL
Adoption
 Date :  
 2026-09-09

 Délibération :  
 E-0211-5.10
Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

**4.4 Expérience utilisateur (UX)**

Les Sites Web de l'Université doivent proposer des parcours clairs, cohérents et intuitifs, répondant aux besoins des utilisateurs et facilitant la navigation. La structure de navigation et l'organisation des contenus sont conçues de manière stratégique afin d'optimiser l'expérience utilisateur.

**4.5 Accessibilité**

L'Université promeut et améliore, de façon continue, l'accessibilité de ses sites Web afin d'en faciliter l'utilisation par toute personne, avec ou sans handicap, conformément au [Standard sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Québec](#).

**4.6 Respect de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur**

Les contenus diffusés sur les Sites Web de l'Université respectent la législation et la réglementation en matière de propriété intellectuelle et de droit d'auteur (photos, images, polices de caractères et textes).

**4.7 Respect de la vie privée et de la confidentialité**

Lorsqu'un Site Web de l'Université collecte des renseignements personnels au moyen de Témoins, la bannière de Témoins officielle de l'Université est ajoutée. Tout site Web est conçu de façon à se conformer à la [Politique de confidentialité concernant les renseignements personnels recueillis par moyens technologiques](#) et les [Conditions d'utilisation des sites et des plateforme Web](#). Aucun renseignement personnel, à l'exception des renseignements personnels publics définis dans la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#), n'est diffusé sur un Site Web de l'Université sans le consentement de la personne concernée. Aucun renseignement confidentiel (stratégique ou hautement stratégique) n'est diffusé sur un Site Web de l'Université.

**4.8 Sécurité de l'information**

Les Sites Web de l'Université sont sécuritaires et respectent les principes énoncés dans la [Politique de sécurité de l'information](#) de l'Université.

**5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

Les Technologies de l'information (les « TI »), le Bureau des communications et des relations publiques (le « BCRP ») et le Secrétariat général (le « SG ») sont conjointement responsables de l'application et de la mise en œuvre de la Directive, chacun dans leur domaine d'expertise respectif.

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.79

Page 5 de 7

 DIRECTIVE SUR LES SITES  
WEB DE L'UNIVERSITÉ DE  
MONTREAL
Adoption
 Date :  
2026-09-09

 Délibération :  
E-0211-5.10
Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

**5.1 Les Technologies de l'information (TI)**

Les TI sont dépositaires de la liste officielle des Sites Web de l'Université.

Par ailleurs, ils :

- créent l'adresse du site Web lorsqu'une nouvelle Adresse URL est approuvée par le BCRP ou par les Services de soutien à la recherche (les « **SSR** ») ;
- identifient la meilleure solution numérique pour répondre aux besoins des Unités en matière de sites web ;
- conseillent et soutiennent les Unités et/ou les membres du personnel responsables d'un Site Web de l'Université en matière de sécurité de l'information ;
- effectuent une vigie annuelle afin de s'assurer de la conformité des Sites Web de l'Université en matière de sécurité de l'information.

**5.2 Le Bureau des communications et des relations publiques (BCRP)**

Le BCRP :

- conseille les facultés et services pour la conception, la réalisation et/ou la refonte de leur site Web ;
- approuve les Adresses URL des sites Web pour le domaine umontreal.ca, lesquelles doivent être renouvelées sur une base annuelle ;
- conseille et soutient les facultés et services qui sont responsables d'un site Web en matière d'image de marque, de la qualité des contenus et de la langue ainsi que de l'accessibilité ;
- avant la mise en ligne, s'assure de la conformité des sites Web des facultés et services en matière d'image de marque, de la qualité des contenus et de la langue française ainsi que de l'accessibilité.

**5.3 Les Services de soutien à la recherche (SSR)**

Les Services de soutien à la recherche :

- conseillent les unités de recherche pour la conception, la réalisation ou la refonte de leur site Web ;

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.79

Page 6 de 7

 DIRECTIVE SUR LES SITES  
WEB DE L'UNIVERSITÉ DE  
MONTRÉAL
Adoption
 Date :  
2026-09-09

 Délibération :  
E-0211-5.10
Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

- soumettent pour approbation au BCRP les Adresses URL des sites pour le domaine openum.ca, lesquelles doivent être renouvelées sur une base annuelle.

**5.4 Le Secrétariat général (SG)**

Le Secrétariat général :

- conseille et soutient les Unités et/ou les membres du personnel responsable d'un site Web en matière de respect de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur, ainsi qu'en matière de protection de la vie privée et de la confidentialité ;
- effectue une vigie annuelle afin de s'assurer de la conformité des Sites Web de l'Université en matière de protection de la vie privée et de la confidentialité, dont la présence de bannières de Témoins.

**5.5 Les Unités et/ou membres du personnel responsables d'un site Web**

Les Unités et/ou membres du personnel responsables d'un site Web :

- sont responsables de la création, de la gestion, de la mise à jour et de la maintenance des pages et du contenu de leur site Web conformément aux exigences de l'Université ;
- s'engagent à respecter les principes directeurs énoncés à l'article 4 de la Directive ;
- complètent annuellement le formulaire de renouvellement de l'Adresse URL de leur site ;
- complètent le formulaire de retrait de l'Adresse URL de leur site, lors du retrait d'un site Web.

**6. SANCTIONS**

Toute personne à l'emploi de l'Université qui contrevient au cadre légal ou à la Directive s'expose à des sanctions selon la nature, la gravité et les conséquences de la contravention en vertu de la loi, du règlement disciplinaire applicable et du droit du travail.

De même, toute contravention à la Directive par un fournisseur, un partenaire, un invité, un consultant ou un organisme externe l'expose aux sanctions prévues au contrat le liant à l'Université ou en vertu des dispositions législatives applicables.

---

**ADMINISTRATION**

Numéro : 10.79

Page 7 de 7

DIRECTIVE SUR LES SITES  
WEB DE L'UNIVERSITÉ DE  
MONTRÉAL

---

**Adoption**Date :  
2026-09-09Délibération :  
E-0211-5.10

---

**Modifications**

Date :

Délibération :

Article(s) :

---

**7. ENTRÉE EN VIGUEUR**

La Directive et toute modification à celle-ci entrent en vigueur lors de leur adoption par le corps universitaire concerné.